

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Réservation d'hébergement ou d'emplacement « tourisme » par des particuliers

### Coordonnées du Prestataire :

- Camping de Villey-le-Sec / SAS Etape toulouise - RCS Nancy  
452 689 714
- 34 rue de la Gare – 54840 VILLEY LE SEC
- [www.campingvilleylesec.com](http://www.campingvilleylesec.com)
- [info@campingvilleylesec.com](mailto:info@campingvilleylesec.com)
- tél : 03 83 63 64 28

### DEFINITIONS :

- > **COMMANDE** ou **RESERVATION** ou **LOCATION** : Achat des Services.
- > **SERVICES** : location saisonnière d'hébergement ou d'emplacement nu « tourisme ».
- > **HEBERGEMENT** : chalet, résidence mobile de loisirs et habitation légère de loisirs.

### ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain de camping de Villey-le-Sec, exploité par la SAS Etape Toulouise, aux clients non professionnels, sur son site Internet [www.campingvilleylesec.com](http://www.campingvilleylesec.com) ou par téléphone, courrier postal ou électronique (courriels), ou dans un lieu où le Prestataire commercialise les Services.

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet [www.campingvilleylesec.com](http://www.campingvilleylesec.com) ou sur support écrit - papier ou électronique- en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel. La version applicable au Client est celle en vigueur sur le site internet ou communiquée par le Prestataire à la date de passation de la Commande par le Client.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition si le traitement n'est pas indispensable à l'exécution de la commande et du séjour ainsi que de leurs suites, à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à : Camping de Villey-le-Sec / SAS Etape toulouise, 34 rue de la Gare 54840 VILLEY LE SEC

---

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées soit en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de Commande en ligne, ainsi que des conditions générales d'utilisation

du site internet [www.campingvilleylesec.com](http://www.campingvilleylesec.com), soit en cas de réservation hors Internet, ou par tout autre moyen approprié.

### ARTICLE 2 – RESERVATIONS

Le Client sélectionne sur le site ou renseigne sur tout document adressé par le Prestataire les services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

- choix d'un hébergement ou d'un emplacement en précisant les participants aux séjours et les prestations retenues,
- pour un hébergement : choix du mode de paiement et envoi d'un acompte par le client,
- validation par le prestataire de la commande. Envoi d'une confirmation écrite au client (courrier ou mail),
- pour un hébergement, envoi (courrier ou mail) par le prestataire du contrat de location pour signature par le client,
- paiement par le client du solde du service au plus tard le jour d'arrivée.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement au Prestataire toute erreur. La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Prestataire, par courrier électronique ou postal, ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux où le Prestataire commercialise les Services.

Toute Commande passée sur le site internet [www.campingvilleylesec.com](http://www.campingvilleylesec.com), constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée. Les mineurs non accompagnés par leurs parents ou un responsable majeur ne seront pas admis.

### ARTICLE 3 – TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet [www.campingvilleylesec.com](http://www.campingvilleylesec.com), ou sur tout support d'information du Prestataire, lors de la passation de la commande par le Client. Les prix sont exprimés en Euros, TVA incluse.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire sur le site internet [www.campingvilleylesec.com](http://www.campingvilleylesec.com), ou sur tout support d'information ou de communication.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le site internet [www.campingvilleylesec.com](http://www.campingvilleylesec.com), dans le courriel ou dans la proposition écrite adressée au Client. Au-delà de cette période de validité, l'offre est caduque et le Prestataire n'est plus tenu par les prix.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site internet [www.campingvilleylesec.com](http://www.campingvilleylesec.com), ou dans les informations (courrier, mail, ...) communiquées préalablement au Client, et calculés préalablement à la passation de la Commande.

Parmi les frais supplémentaires, un forfait « linge de maison » de 20 € par hébergement est appliqué pour toute location dont la durée est inférieure à 6 nuits. Ce forfait comprend par couchage : drap housse, taie(s) d'oreiller(s), housse de couette.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client au plus tard au moment du paiement du solde du prix.

### 3.1. TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la Communauté de communes, n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne et par jour et est variable en fonction des destinations. Elle est à acquitter lors du paiement du Service et figure distinctement sur la facture.

## ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

### 4.1. ACOMPTE

Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le Client. Les acomptes ne sont demandés que dans le cas d'un hébergement.

Un acompte correspondant à 30 % du prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Il devra être réglé dès réception du contrat de location définitif et joint à l'exemplaire à retourner si le paiement n'a pas eu lieu par internet. Il sera déduit du montant total de la commande.

Il pourra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel selon la date d'annulation et selon le barème suivant (sauf cas prévus par l'article 6.4 des présentes conditions générales) :

100 % jusqu'à 30 jours avant le début du séjour, à l'exception des Frais de dossiers qui resteront acquis au Prestataire. A la demande du client, l'acompte pourra être transformé en bon à valoir émis par le Camping et valable 2 ans, l'acompte de réservation et les frais de dossier resteront acquis si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour.

Dans le cas d'une réservation d'hébergement, le solde du séjour devra être réglé intégralement le jour de l'arrivée.

Les modalités de paiement des acomptes s'effectuent par chèque bancaire ou CCP, virement bancaire international, chèques vacances ANCV (en entier avec le talon du haut), ou par carte bancaire lorsque celui est effectué par internet ou dans les locaux du Prestataire.

### 4.2. PAIEMENTS

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

## ARTICLE 5 - FOURNITURE DES PRESTATIONS

### 5.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS

En emplacement : les arrivées s'effectuent à partir de 12 h ou 14h, selon les horaires d'ouverture de la réception. Les départs s'effectuent avant 12 h.

En hébergement : les arrivées s'effectuent à partir de 16 h et jusqu'à fermeture de la réception. Le départ de la location s'effectue après un état des lieux réalisé le matin, entre 8 h et 10 h.

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes.

Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 55 € pour le nettoyage. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à une remise en état immédiate aux frais du locataire.

Un contrôle de l'hébergement est effectué avant chaque arrivée par le personnel du camping. Un inventaire détaillé est disponible dans chaque hébergement. Si un objet est manquant, le locataire devra le signaler sous 24 h à la réception. Le jour du départ, il est demandé de respecter les consignes selon l'option choisie (faire le ménage, dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, vaisselle propre et essuyée...). La veille du départ, il faut prendre rendez-vous pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie. Un personnel du camping effectuera un contrôle de la location. Si l'état de l'inventaire de fin de location est rigoureusement identique à celui du début de location, le dépôt de garantie sera restitué au Client.

### 5.2. DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie de 200 € est exigé du Client le jour de la remise des clés et lui est rendu le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état. Aucune contestation ne sera admise lors d'un départ sans état des lieux. Entreprises, un dépôt de garantie de 500€ est exigé.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

## ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

### 6.1. MODIFICATION

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le Prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date ; un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas.

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le Prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 6.3.

### 6.2. INTERRUPTION

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire.

### 6.3. ANNULATION

En cas d'annulation de la Réservation par le Client après son acceptation par le Prestataire moins de 30 jours au moins avant la date prévue de Location réservée, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la Réservation, tel que

défini à l'article 4 - **CONDITIONS DE PAIEMENT** des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire, à titre d'indemnité, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Dans tous les cas d'annulation, les frais de traitement et de gestion (**article 3**) resteront acquis au Prestataire.

#### **6.4. ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE**

En cas de séjour (emplacement ou hébergement) non réalisable, interrompu ou abrégé pour l'une des raisons suivantes :

- fermeture des frontières ;
- fermeture administrative du camping ;
- mise en quarantaine à l'arrivée du client ou au retour du client dans son pays ;
- limitation des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas de venir au camping ;

un bon à valoir d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable deux ans, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande.

### **ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT**

#### **7.1. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE**

Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...).

#### **7.2. ANIMAUX**

En camping : Les chiens vaccinés sont acceptés mais ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables. Leurs besoins doivent être ramassés, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du camping.

En hébergement : Les chiens vaccinés sont acceptés uniquement dans les locatifs réservés à leur intention, à l'exception des chiens de 1ère et de 2ème catégorie et dans la limite de 1 chien par hébergement locatif. De plus :

- les chiens doivent être tenus en laisse sur le camping ;
- leur accès dans les chambres et sur le canapé est formellement interdit ;
- ils ne doivent pas être attachés à l'intérieur ou à l'extérieur des hébergements en cas d'absence des occupants ;
- leurs maîtres sont responsables des dégradations ou accidents qu'ils pourraient causer ;
- leurs besoins doivent être ramassés, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du camping ;
- leurs maîtres sont soucieux de respecter la quiétude des lieux (éviter tous aboiements par exemple).

#### **7.3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Toute personne présente sur le camping est tenue de se conformer aux dispositions du règlement intérieur, affiché à la réception et

dans plusieurs endroits du camping, et dont un exemplaire sera remis sur demande.

### **ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE - GARANTIE**

Le Prestataire garantit le Client, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, de l'existence des vices ou défauts de conformité dès leur constatation.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais suivant la constatation, par le Prestataire, du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client. Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site Internet [www.campingvilleysecc.com](http://www.campingvilleysecc.com) du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

### **ARTICLE 9 - DROIT DE RETRACTATION**

Les activités liées à l'organisation et à la vente de séjours ou d'excursions à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation applicable à la vente à distance et hors établissement, conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation.

### **ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Le Prestataire, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

- Soit l'intérêt légitime poursuivi par le Prestataire lorsqu' il elle poursuit les finalités suivantes :

- la prospection
- la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
- l'organisation, l'inscription et l'invitation à des évènements du Prestataire,
- le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,
- la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.

- Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
- la facturation,

- la comptabilité.

Le Prestataire ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec le Prestataire. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du Prestataire.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [info@campingvilleylesec.com](mailto:info@campingvilleylesec.com)
- ou par courrier postal à l'adresse suivante : Camping de Villey-le-Sec / SAS Etape toulouise - 34 rue de la Gare – 54840 VILLEY LE SEC
- Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## ARTICLE 11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet [www.campingvilleylesec.com](http://www.campingvilleylesec.com), est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, utilisation totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Il en va de même des noms, logos ou plus largement toute représentation graphique ou texte appartenant au Prestataire ou utilisé et diffusé par lui.

## ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## ARTICLE 13 – LITIGES

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir AME CONSO, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :  
- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com)  
- soit par courrier adressé à AME CONSO, 11 Place Dauphine, 75001 PARIS

## ARTICLE 14 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa Commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés ;
- le prix des Services et des frais annexes ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation en cas de litige ;
- les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet [www.campingvilleylesec.com](http://www.campingvilleylesec.com) emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.



## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

### Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30087	33614	00048748801	47	EUR

Domiciliation  
CIC TOUL

### Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	3008	7336	1400	0487	4880	147

BIC (Bank Identifier Code)  
CMCIFRPP

Domiciliation  
CIC TOUL  
10 RUE GAMBETTA  
54200 TOUL

☎ 33383655512

Titulaire du compte (Account Owner)  
ETAPE TOULOISE  
34 RUE DE LA GARE  
54840 VILLEY LE SEC

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ